

MARCHE DE NOEL DE CHATEAUROUX – Dossier d’inscription 2019

Nom, raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Code Siret ou registre des métiers :

Vous êtes : Commerçants Artisans/ Créateurs
 Producteurs fermiers Autres, Préciser /

Précisez quels types de produits vous exposerez (fournir photos) :

Marché de Noël 2019	Quantité	Prix Unit H.T
Droit d’inscription (obligatoire)	1	40.00 €
Chalet de 3 m x 2 m 10 – électricité incluse		260.00 €
Chalet de 4 m x 2m – électricité incluse		340.00 €
	TOTAL H.T.	
	Remise de 100 € pour la location d’un 2^{ème} Chalet	
	T.V.A (20 %)	
	TOTAL T.T.C.	

Fait à : Le :

A joindre impérativement avec la fiche d’inscription

- . Chèque de 50 % du montant TTC de l’inscription (Encaissé à la validation du dossier)
- . Chèque de caution de 600 € qui vous sera restitué à la fermeture du marché.

Signature et cachet obligatoires

Bon pour commande et acceptation des conditions générales



Modalité / Règlement

Le marché de Noël sera installé dans des chalets en bois sur les places de la République et Monestier au prix de 360 € ou 456 € T.T.C. (électricité comprise, 16 ampères, décoration extérieure du chalet comprise) pour une location du samedi 14 au mardi 24 décembre 2019.

Les chalets seront équipés de 2 auvents pour une ouverture en façade

Afin d'avoir un marché de qualité, nous vous demandons d'apporter une attention particulière à la décoration intérieure de votre chalet.

Le présent formulaire d'inscription doit être considéré comme un engagement définitif pour la participation au Marché de Noël de Châteauroux. N'oubliez pas de joindre votre chèque d'arrhes de 180 € ou 228 € à l'ordre de CHATEAUROUX EVENTS.

La remise des clefs et le paiement du solde (180 € ou 228 € T.T.C.) se feront dès l'arrivée. Le solde sera encaissé à la fin du marché. Un chèque de caution de 600 € vous sera également demandé (dégradations, non-respect du règlement...). L'installation est possible dès le 13 décembre à 9h.

Dans le but d'harmoniser la manifestation, et pour un respect mutuel entre participants, les horaires sont imposés et devront être respectés. En cas de retard répété, de fermeture prématurée ou de non-respect des dates et horaires, il sera appliqué une pénalité de 100 € H.T. par manquement, ou l'exclusion du marché si répétition.

Merci de vérifier la fermeture de votre chalet tous les soirs avant votre départ, sachant qu'un gardiennage de nuit est assuré pendant la période du marché.

Le : /...../2019

Signature et cachet de l'entreprise

